

Catégorie de placement Fonds de prévoyance

Ce document renseigne sur les caractéristiques, les opportunités et les risques de la catégorie de placement Fonds de prévoyance. L'explication du mode de fonctionnement et des différences vise à faciliter la décision de placement. Nos conseillers à la clientèle se tiennent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Caractéristiques

Les fonds de prévoyance sont des fonds de diversification des actifs (également appelés fonds de placement mixtes) resp. des fonds de placement qui investissent simultanément dans différentes catégories de placement. Ils sont réservés aux clients ayant un compte de prévoyance 3a ou un compte de libre passage. Contrairement aux fonds d'investissement classiques, les fonds de prévoyance sont gérés selon les prescriptions légales de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et sont assujettis aux dispositions de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2). La pondération des différentes catégories de placement dans le fonds est déterminée sur la base de la stratégie choisie. Un fonds dispose généralement d'une certaine marge de fluctuation en pourcentage au sein de laquelle il peut évoluer (par exemple quote-part actions d'au moins 20 % et d'au plus 40 %). Grâce à la pondération différente des catégories de placement, ce type de fonds peut être adapté à différents profils de risque. Selon la composition, un horizon de placement à moyen ou long terme est recommandé pour l'investisseur.

Variantes (classe de risque Fonds de prévoyance)

Fonds de prévoyance conservateurs :

Ces fonds poursuivent une stratégie de placement plutôt conservatrice et investissent généralement dans des titres à revenu fixe, tels que les obligations ou les titres du marché monétaire ou encore les placements immobiliers indirects. La part des actions ou des instruments dérivés est très faible voire inexistante (au maximum 19 % dans la plupart des cas), ce qui réduit le risque pour l'investisseur.

Horizon de placement recommandé : au moins 4 ans

Fonds de prévoyance équilibrés :

Ces fonds tentent de poursuivre une stratégie de placement équilibrée. Ils comportent une quote-part actions qui oscille généralement entre une stratégie de placement défensive et offensive (quote-part actions de 20 % - 39 %).

Horizon de placement recommandé : au moins 6 ans

Fonds de prévoyance dynamiques :

Les fonds offensifs investissent dans des placements comportant des risques de perte plus importants. La part d'actions se situe entre 40 % et 50 %, ce qui accroît les opportunités de rendement pour l'investisseur mais va aussi de pair avec un risque de perte plus élevé.

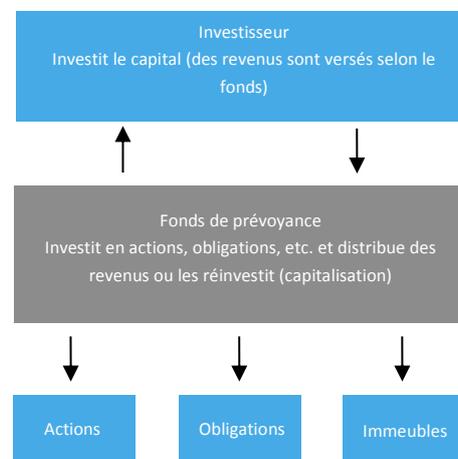
Horizon de placement recommandé : au moins 8 ans

Fonds de prévoyance Actions

Les investissements dans ces fonds s'effectuent essentiellement en actions. Les opportunités de rendement mais aussi le risque de perte sont plus élevés qu'avec des fonds de prévoyance traditionnels. La quote-part d'actions se situe entre 50 % et 100 % (conformément à l'Art. 50 Al. 4 OPP2 et au Règlement de la Fondation Epargne 3 de la Banque CIC (Suisse) SA. Ces fonds de prévoyance conviennent pour des investisseurs ayant une propension au risque correspondante.

Horizon de placement recommandé : au moins 10 ans

Mode de fonctionnement des Fonds de prévoyance



Catégorie de placement Fonds de prévoyance

Fonds en général :

Dans le cas d'un placement dans des fonds (de placement), l'investisseur acquiert des parts du fonds. Le fonds est composé de diverses classes d'actifs (actions, obligations, etc.) et la répartition s'effectue conformément à la stratégie de placement définie. La direction du fonds gère le fonds, analyse les marchés et prend des décisions de placement actives. Il existe des fonds qui versent des revenus (plus-values résultant des ventes et revenus générés par le versement de dividendes) après déduction des propres frais de gestion ou les réinvestissent pour les investisseurs (capitalisation). Des coûts sont occasionnés dans le cadre du fonds pour la gestion annuelle ainsi que, selon le produit, éventuellement des commissions à l'achat (commission d'émission) et à la vente (commission de rachat). Le capital du fonds est investi séparément par la société de fonds par le biais d'une banque dépositaire. En cas de faillite de la société de fonds, l'investisseur est ainsi protégé, car cette fortune ne tombe pas dans la masse en faillite (fonds spécial). Les sociétés de placement sont en outre soumises à une surveillance constante des autorités de surveillance. Le cours de chaque part se forme sur la base de tous les placements de fonds et est calculé une fois par jour en général par la société de fonds.

Fonds indiciels

Contrairement aux fonds gérés activement, les fonds indiciels ne requièrent aucun choix actif d'investissement. On reproduit en fait une valeur de référence déjà existante (Benchmark) avec divers indices, sans avoir à analyser en permanence la pondération ni les motifs de placement. L'avantage de ces fonds réside dans leur structure de coûts peu élevés, aucune gestion active n'étant nécessaire.

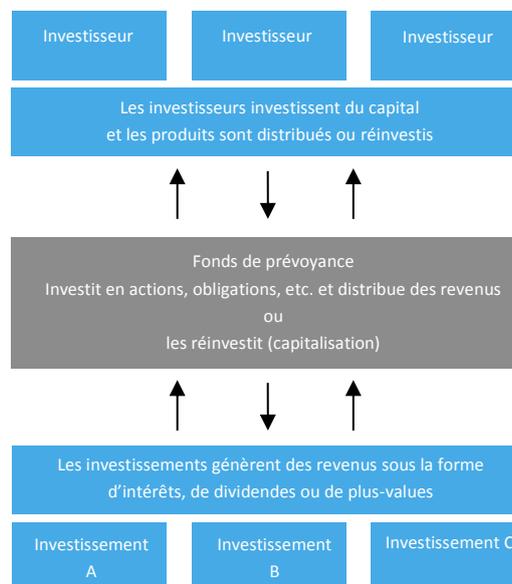
Fonds de développement durable

Il s'agit là de fonds qui effectuent leurs placements en prenant en compte des critères écologiques et sociaux. Un fonds de développement durable investit uniquement dans des entreprises à gestion durable.

Avantages

- Comparés à une solution en comptes, qu'il s'agisse d'un compte de prévoyance 3a ou d'un compte de libre passage, les fonds de prévoyance peuvent selon l'évolution des marchés dégager à moyen ou long terme un rendement plus élevé.
- Les fonds de prévoyance sont gérés selon les dispositions restrictives de l'OPP2 et les diverses fondations de placement sont soumises à la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).
- Les fonds de prévoyance investissent dans différentes catégories de placement. Il en résulte une large diversification entre différentes catégories de placement.
- Les fonds permettent une large diversification avec peu de capital (différents pays, secteurs, thèmes, indices, catégories de placement).
- L'investisseur n'a besoin d'aucune connaissance particulière du marché, car la sélection et la gestion sont prises en charge par des spécialistes.
- En cas de faillite de la société d'investissement, le capital investi est protégé, car il s'agit d'un fonds spécial d'une banque dépositaire séparée.
- Les fonds peuvent généralement être liquidés en l'espace de quelques jours. Dans la plupart des cas, la société de fonds rachète les parts.

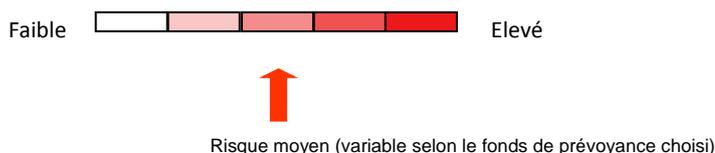
Mode de fonctionnement des Fonds de placement



Catégorie de placement Fonds de prévoyance

Risques

Classification des risques



Risque de perte

La valeur du fonds peut tomber sous le prix d'achat. La probabilité d'une perte totale est toutefois très faible, eu égard au grand nombre d'actifs sous-jacents et aux dispositions restrictives de l'OPP 2.

Risque du marché

Selon le produit, la vente du placement peut être soumise à certaines restrictions, en raison du rattachement à certaines places boursières ou à des fuseaux horaires et horaires d'ouverture différents. L'évolution du cours du placement peut déboucher sur une perte en cas de situation négative du marché induite par des événements politiques ou économiques.

Risque de liquidité

Selon le produit, il est possible que le placement ne puisse pas être réalisé, qu'il ne puisse pas être réalisé rapidement ou seulement à un prix défavorable. Selon la taille du marché, l'offre et la demande, il se peut que l'investisseur ne puisse disposer de son argent qu'en partie, pas du tout ou seulement à certaines dates.

Risque de change

Les produits libellés dans une monnaie différente de la monnaie locale de l'investisseur comportent un risque de dépréciation par rapport à la monnaie étrangère du placement. Autrement dit, la monnaie étrangère peut perdre de sa valeur par rapport à la monnaie locale de l'investisseur, ce qui se traduirait par une perte et par une diminution du revenu global en cas de rachat.

Risques politiques

L'investisseur peut être exposé à des risques politiques selon la région et le produit. C'est particulièrement vrai des pays politiquement instables, ce qui est souvent le cas dans les pays peu développés ou émergents. La valeur ou la disponibilité du placement peut souffrir des troubles intérieurs ou des turbulences économiques.

Risques réglementaires

Les gouvernements ou fédérations peuvent édicter de nouvelles lois ou en modifier des anciennes. Ces changements peuvent avoir des conséquences négatives sur le placement. Les gouvernements ou autorités de surveillance peuvent en outre suspendre, interdire ou restreindre le négoce en Bourse ou sur un autre marché.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document sert uniquement à des fins d'information et il est destiné à l'usage exclusif du destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux Etats-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement valable) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.